

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance du 27 AVRIL 2012**

L'an deux mille douze, le vingt sept avril à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents :

MM ENGELMANN Nadine, BOIROT Vincent adjoints, JOUBLIN Sylvie, REGNIER Marie-Christine, DONABEDIAN Eddy, CHEVRIER Hervé, LAZZARI Nadine et FISCHER Denis

Pouvoir de Mr DELANNOY Jean-Paul à Mr DONABEDIAN Eddy

Pouvoir de Mme MULLER Marie-Line à Mr BOIROT Vincent

Secrétaire de séance : Mme ENGELMANN Nadine

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
11	9	9+2 pouvoirs

**Date de convocation**  
20 avril 2012

**Date d'affichage**  
4 mai 2012

**Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.**

**VALIDATION DE L' ENTREPRISE RETENUE  
POUR LA REALISATION DE LA CHAUFFERIE BOIS GRANULES  
DELIBERATION 1/27 AVRIL 2012**

Après analyse des 4 offres par le cabinet PYXAIR pour la réalisation d'une chaufferie bois granulés, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'offre de la SARL CHALONS de Tannay (Nièvre), offre la moins disante, pour la somme de 56 310 € HT soit 67 346.76 € TTC pour la prestation de base ainsi que pour la variante à 4 000 € HT soit 4 784 € TTC.

Il mandate le Maire pour signer l'acte d'engagement avec cette entreprise et tous les documents se référant à la réalisation de cette chaufferie bois granulés.

**AVIS SUR LE PROJET DE PPRI DE LA CURE  
DELIBERATION 2/27 AVRIL 2012**

Le Conseil municipal à l'examen des cartes a constaté des erreurs de zonage dues à la non mise à jour du cadastre pour des constructions récentes qui n'appariassent pas sur les plans.

Il conviendra de rajouter les maisons existantes pour qu'elles soient zonées en bleu.  
Des incohérences dans le zonage devront être revues avant l'enquête publique et soumises au préalable au conseil municipal.  
Le conseil municipal souhaite ré-étudier le projet de PPRI de la Cure avant le lancement de l'enquête publique pour éviter des contestations.

**TARIFS 2012 DE L'EAU**  
**DELIBERATION 3/27 AVRIL 2012**

Après délibération, le Conseil municipal décide d'instituer les tarifs de l'eau suivant à compter de mai 2012 :

ABONNEMENT	80 €
M3 D' EAU	0.55 €
ABONNEMENT COMPTEUR SPECIAL GROS DEBIT	140 €
FOURNITURE COMPTEUR	90 €
FOURNITURE COMPTEUR SPECIAL GROS DEBIT	250 €
MISE EN PLACE COMPTEUR GROS DEBIT	150 €
OUVERTURE FERMETURE VANNE EXTERIEURE	30 €
FERMETURE ET DEPOSE DE COMPTEUR	60 €
POSE COMPTEUR SUR ARRIVEE	50 €
TAXE RACCORDEMENT AU RESEAU	150 €
RELEVE COMPTEUR INTERMEDIAIRE	20 €

Il est à noter qu'une famille consommant 100 M3, compte tenu de l'augmentation de 10 € de l'abonnement et de la baisse de 0.10 € du m3, aura une facture 2012 identique à celle de 2011.

En 2011      abonnement 70 € et consommation  $0.65 \times 100 = 65$  €    soit 135 €

En 2012      abonnement 80 € et consommation  $0.55 \times 100 = 55$  €    soit 135 €

Le Conseil municipal ne souhaite pas pénaliser les familles d'Arcy-sur-Cure mais que l'effort fait par les petits consommateurs dont les résidences secondaires soit aussi important puisqu'ils bénéficient du même réseau mais ne contribuent pas autant à son financement.

**CREATION D' UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL**  
**DELIBERATION 4/27 AVRIL 2012**

Après que Mme Pothin soit sortie de la salle, le conseil municipal décide de créer un poste de rédacteur principal au sein de la Commune d' Arcy-sur-Cure.

**DECISION DE RENOVER LE PRESBYTERE  
SUITE AU DEPART DU LOCATAIRE AVANT LA VENTE  
DELIBERATION 5/27 AVRIL 2012**

Lors du départ des locataires, un état des lieux a été établi par huissier.

Le conseil municipal, après visite du presbytère, souhaite que le presbytère soit restauré au minima avant sa mise en vente, compte tenu de l'état dans lequel il a été récupéré selon l'huissier : « La maison a été restituée dans un état indescriptible de crasse et de dégradation ».

Le service des Domaines viendra la semaine prochaine procéder à son évaluation.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Site internet :**

Une présentation au conseil municipal aura lieu jeudi 3 mai 2012 pour avis, avant sa mise en ligne.

**Randonnée :**

Mlle Joublin invite ceux qui le souhaitent à une randonnée le Mardi 1<sup>er</sup> mai à 10 H 30 sur le parking des Grottes afin de préparer le circuit des Anes pour la fête du 3 juin 2012.

**Bibliothèque :**

Mme Regnier fait part de la ré ouverture de la bibliothèque prochainement.

**Salle des fêtes :**

Mme Engelmann demande que les tarifs de la salle des fêtes soient revus lors du prochain conseil.

**Assainissement :**

Mme Lazzari informe le conseil que le contrôle n'est toujours pas effectué par le SPANC pour le problème des excréments dans le quartier de l' Eglise et que les habitants concernés ne sauraient tolérer ces nuisances olfactives lors des beaux jours.

Mr Bertrand a fait le nécessaire auprès de la CCECY et envoyé un courrier leur demandant de réaliser ce contrôle auprès des habitants et prendra d'autres mesures si nécessaire.

Mr Chevrier informe qu'un article dans la presse mentionnait la réalisation de l'assainissement de la rue de l' Orme et de la rue de la Croix Benoît. La tranche est à l'étude pour une réalisation en 2013 selon la CCECY.

**Eau potable :**

L'eau du robinet était trouble suite au contrôle des poteaux incendie par les pompiers. Malgré notre demande de report de ce contrôle il sont intervenus et cela a généré de la turbidité car cela décroche toutes les particules déposées dans les canalisations.

Des purges ont été réalisées pour un retour à l' état normal très rapidement.

**Les Arcadies :**

Mr Donabedian fait part que des pongistes de l' équipe d' Arcy ont terminés à la première place du champion de l' Yonne de division 4. Nous les félicitons pour leur performance.

**Poste :**

Mme Regnier demande qu'un courrier soit adressé à la Poste pour changer de place la boîte à lettres sur la Chapelle du Beugnon suite à sa réfection. Il est proposé de la transférer vers l' ancienne école du Beugnon.

**Ecole :**

Mr le Maire fait part d'une réunion avec les maires de St Moré, Voutenay et Précý au sujet de l'avenir de l' école qui aura lieu le 10 mai.

**Place Pasteur :**

La démolition est presque terminée. Une proposition d'échange de terrain a été faite à Mr Albespy, riverain de la propriété communale, dans un souci de rationalité.

La séance est levée à 23 H 05.

Le Maire,

